



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 16 - Forêts communales - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon

Forêts communales

Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Commune forestière, la Ville de Besançon est propriétaire d'une forêt communale composée de différents massifs : Chailluz, Montarmots, Aglans, Collines. Elle y met en œuvre depuis de nombreuses années une politique forestière engagée pour :

- la qualité de la biodiversité et la fonctionnalité des milieux,
- la gestion forestière durable, source de production de matière première, le bois ; l'ensemble de la forêt communale est certifiée PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées),
- la prise en compte d'enjeux socio-culturels : la dimension paysagère et l'usage de la forêt comme site d'accueil et d'activités de pleine nature pour ses habitants.

Cette politique s'exerce dans le cadre du régime forestier dont la mise en œuvre est assurée par l'Office National des Forêts (ONF).

Au-delà des missions définies dans le cadre du régime forestier, la convention actuelle, qui arrive à échéance au 30 avril 2017, fixe les orientations et relations conventionnelles entre la Ville de Besançon et l'ONF, à hauteur de 76 000 € HT/an, notamment en matière de plans d'aménagement des massifs forestiers, de gestion forestière, de travaux forestiers, d'accueil des activités de pleine nature, de surveillance de la forêt, de mobilisation des ressources forestières, d'entretien du mobilier et des espaces au quotidien, de gestion des parcs animaliers, de gestion de la faune et de la pratique de la chasse, de pédagogie dans le cadre de la Petite école dans la forêt.

Des réflexions sont actuellement en cours sur l'évolution des missions confiées à l'ONF par voie de convention, en relation avec les documents cadre comme la récente charte de la forêt communale.

Afin de permettre l'aboutissement de ces études, il est proposé de proroger par avenant l'actuelle convention de huit mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, les autres dispositions de la convention demeurant inchangées (avenant ci-joint).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet d'avenant n° 5 à la convention pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales conclue entre la Ville de Besançon et l'Office National des Forêts, actant de la prorogation de huit (8) mois de la convention,

- autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe Déléguée à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité